

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 9 août 2017 à 18h45 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Rita Deschênes, conseillère

ABSENTS :

Mme Heidi Bellerive, conseillère
Siège no. 4 vacant suite au décès du conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Manon Shallow, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Il est constaté par monsieur le Maire, Réjean Audet, que les membres du conseil municipal présents forment le quorum. Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation 48 heures à l'avance.

1. OUVERTURE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. DIVERS :

3.1 Adoption du règlement d'emprunt 2017-006 Règlement modifiant le règlement d'emprunt 2017-004 et décrétant une dépense de 203 017 \$ et un emprunt de 203 017 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales - projet RIRL-2015-182.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PÉRIODE DE SUGGESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Mot de bienvenue du Maire

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 2017-08-228

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Rita Deschênes
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte le projet d'ordre du jour sans aucune modification.

Adoptée

3. **DIVERS**

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-004 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 203 017 \$ ET UN EMPRUNT DE 203 017 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - PROJET RIRL-2015-182.

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-006

MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-004 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 203 017 \$ ET UN EMPRUNT DE 203 017 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – PROJET RIRL -2015-182

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté le règlement d'emprunt 2017-004 décrétant une dépense de 122 165 \$ et un emprunt de 122 165 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales – projet RIRL 2015-182 et que le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 juillet 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi 4 août 2017 et qu'une seule soumission conforme a été reçue totalisant la somme de 189 698.92 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 2017-004 n'est plus suffisant étant donné le résultat des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné ainsi que le projet de règlement d'emprunt 2017-006 a été dûment présenté lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 7 août 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement d'emprunt 2017-004 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à faire exécuter le remplacement du ponceau F7020 sur la route des Lacs, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et dont la dépense est établie à 203 017 \$, lequel document fait partie intégrante du présent règlement coté sous le titre **Annexe A-1**.

L'estimation est basée sur la seule soumission conforme reçue préparée par monsieur Robert Bergeron, président / dir. gén. de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, portant le no. de projet 2016-112, en date du 3 août 2017.

Pour fins de compréhension, le bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnicchi, ing., portant le no. de projet 2016-112, en date du 23 mai 2017 et la demande d'aide financière pour la réalisation desdits travaux, soumise au programme de réhabilitation du réseau routier local datée du 24 mai 2017, font partie intégrante du présent règlement comme **Annexe B**.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement d'emprunt 2017-004 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 203 017 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement d'emprunt 2017-004 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 203 017 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Réjean Audet,
Maire

Manon Shallow,
Dir. générale / sec. trés.

Avis de motion : 7 août 2017
Adoption du projet de règlement : 7 août 2017
Publication : 8 août 2017
Adoption du règlement : 9 août 2017
Publication : 10 août 2017

ANNEXE A-1

Estimation

Soumission de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée (avant taxes) datée du 3 août 2017;		164 991.45 \$
Contrôle de la qualité (montant budgétaire);		3 000.00 \$
Frais incidents :		
• Coûts de surveillance de chantier (montant budgétaire);		7 000.00 \$
• Frais de publication d'avis relatifs aux appels d'offres (montant budgétaire);		700.00 \$
Sous-total (avant taxes) :	<hr/>	175 691.45 \$
Taxes nettes afférentes admissibles :		8 762.76 \$
Sous-total (avec taxes nettes) :	<hr/>	184 454.21 \$
Montant pour imprévus env. 10 %, etc.	18 562.79 \$	
Total de l'estimation :	203 017.00 \$	

Manon Shallow
Directrice générale et secrétaire-trésorière
7 août 2017

ANNEXE B

- Soumission d'Alide Bergeron et fils Ltée, portant le no. de projet 2016-112, en date du 3 août 2017;
- Lettre du ministère des Transports datée du 28 juin 2017;
- Bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnicchi, ing., portant le no. de projet 2016-112, en date du 23 mai 2017
- Demande d'aide financière pour la réalisation desdits travaux, soumise au programme de réhabilitation du réseau routier local datée du 24 mai 2017

RÉSOLUTION 2017-08-229

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par monsieur Louis Frappier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal adopte un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-004 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 122 165 \$ ET UN EMPRUNT DE 122 165 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - PROJET RIRL-2015-182 »

Adoptée

3.2 RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU que le déroulement des séances du conseil est perturbé par des interventions de certains intervenants;

ATTENDU que les citoyens présents lors des sessions du conseil doivent pouvoir y assister dans la quiétude et la sérénité nécessaire à l'exercice d'une saine démocratie;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'agir pour la qualité du déroulement des séances pour les membres du conseil et pour les citoyens qui y assistent et qui souhaitent pouvoir adresser des questions au conseil municipal;

RÉSOLUTION 2017-08-230

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé à prendre les mesures nécessaires, incluant les recours judiciaires à l'encontre de monsieur Raouf Gargouri ou de toutes personnes, afin que cessent les contraventions à la réglementation régissant le déroulement des sessions du conseil municipal.

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

5. **PÉRIODE DE SUGGESTIONS**

Aucune suggestion.

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller monsieur Sébastien Houle propose de lever l'assemblée à 18h50.

Réjean Audet, Maire

Manon Shallow
Directrice générale et Secrétaire-trésorière